



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bovins

Question écrite n° 61677

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les demandes de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Moselle (FDSEA 57) concernant le prix de vente des jeunes bovins. En effet, la FDSEA 57 souhaiterait que les efforts publics en faveur de cette catégorie d'animaux se poursuivent afin que les prix de marché retrouvent le niveau qu'ils avaient avant la crise bovine. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement oeuvre de manière continue, aussi bien au plan national que communautaire, pour résoudre les difficultés du marché bovin et atténuer les effets économiques de la crise auprès des différents maillons de la filière. Dans ce cadre, une attention toute particulière est accordée au marché de jeunes bovins car les prix de ces animaux sont, à bien des égards, inférieurs des prix des autres catégories de bovins. C'est essentiellement à travers le dispositif d'une intervention publique communautaire que les prix de marché de ces animaux peuvent être soutenus. La France a obtenu, dès le mois de novembre 2000, la mise en place effective de cette intervention et poursuit ses efforts, notamment auprès de la Commission et du Conseil de l'Union européenne, pour en obtenir les effets régulateurs les plus importants. C'est grâce à ces actions que les catégories de jeunes bovins éligibles ont été étendues et que les poids maximaux des carcasses admises ont été relevés par rapport à la norme communautaire. De même, la France a fortement pesé, au conseil du mois de juin, pour obtenir le relèvement du plafond communautaire des achats à l'intervention, de 350 000 à 500 000 tonnes sur l'année civile 2001. Au début du mois d'août, ce sont plus de 67 000 tonnes de carcasses de jeunes bovins qui ont ainsi été achetées en France pour soutenir ce marché.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61677

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3170

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5023